

2 RUE DE VIENNE  
67300 SCHILTIGHEIM

Dossier suivi par : ZIMMERMANN Nathalie

Téléphone :

Fax :

IBAN/BIC : FR76 3006 6101 4100 0103 1030 312/CMCIFRPP

Dénomination Banque : CIC PARIS PRONY

SIRET : 30540504501858 NAF : 8559A

N° TVA : FR95305405045

REDUCIO  
5 RUE DU TALUS  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN  
France

REDUCIO  
5 RUE DU TALUS  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN  
France

Etablissements privés d'enseignement professionnel, d'enseignement à distance et de formation de dirigeants d'entreprises. Siège social : 46, avenue de Villiers - 75847 - Paris Cedex 17 - Association loi 1901 - N ° de déclaration d'activité 11.75.00916.75 auprès de la préfecture de la région Ile de France - SIRET : 30540504500017

Vos références	BC-204153
Code client	500551518
Commande N°	OC202306144110
Date	29/06/2023
N° intracom TVA	

(P)laces, (H)eures session, (J)ours, (U)nités

Désignation	Qté	U O	PU.HT	Mt Remise	MT H.T	TVA	MT TTC
Enseignement : IPTM09 - Déclarant en Douane et conseil (DDC) - IPTM3B520002 (Inter) du 09/10/2023 au 20/09/2024, durée : 420h. - lieu : AFTRAL ISTELI FC Strasbourg 67300 SCHILTIGHEIM.							
> SCANDELLA Yannick (Total heures de présence : 392h) PEC n° BC-204153 - ref. : 803869311 - Période facturée du 01/07/2024 au 20/09/2024	84	H	15,00	0,00	1 260,00	111	252,00
<b>Total ... EURO</b>						<b>1 260,00</b>	<b>1 512,00</b>

- Impute s/conv°	0,00
- Avance versée	0,00
<b>Net à Payer</b>	<b>1 512,00 €</b>

> FACTURATION FINALE

> Cette facture constitue un co-financement d'une prestation réalisée au bénéfice de la sté LILLY FRANCE SA - ZA CENTRE DE PRODUCTION 2 RUE DU COLONEL LILLY BP 70419 FERGERSHEIM 67640 FEGERSHEIM - Siret 60984915300042

TVA exigible sur les encaissements		
C	Taux	Montant
111	20 %	252,00

Conformément aux art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi 2008-776 du 4 août 2008 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€

### REGLEMENT A ADRESSER A:

**AFTRAL  
PÔLE CLIENT NATIONAL  
46 AVENUE DE VILLIERS  
75017 PARIS**

AFTRAL

2 RUE DE VIENNE  
67300 SCHILTIGHEIM

RIB : 30066 10141 00010310303 12

SIRET : 30540504501858

Dossier suivi par : ZIMMERMANN Nathalie

Téléphone :

E-mail : nathalie.zimmermann@aftral.com

Réf OC : **OC202306144110**

Session : **IPTM3B520002**



XGE040439418463989

Monsieur le responsable de la formation  
**LILLY FRANCE SA**  
ZA CENTRE DE PRODUCTION  
2 RUE DU COLONEL LILLY  
BP 70419 FEGERSHEIM  
67640 FEGERSHEIM

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) **Sylvain SANCHEZ**, Directeur opérationnel, représentant légal du dispensateur de formation, agissant, par délégation de Monsieur Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général de AFTRAL, atteste que :

Mme/M. **SCANDELLA YANNICK**

salarié(e) de l'entreprise : **LILLY FRANCE SA**

a suivi l'action de formation **IPTM09 Déclarant en Douane et conseil (DDC)**

Nature de l'action de formation : **action de formation**

qui s'est déroulée du **01/07/2024** au **20/09/2024**

pour une durée totale de **84 heures**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **SCHILTIGHEIM**

, le **20/09/2024**

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Sylvain SANCHEZ, Directeur opérationnel

**AFTRAL DO EST**  
Service Administratif et Financier  
Avenue du Général de Gaulle - BP 72  
54140 JARVILLE LA MALGRANGE  
08 09 90 89 28